



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 18 JUIN 2025.

PV N. 43

PRESENTS : M. Marc GIRAUD (Président)
M. Marc LATOUR – M. Stéphane PEDENON

EXCUSE : M. Frédéric TALABOT

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

CHAMPIONS DEPARTEMENTAUX SAISON 2024/2025 **(Sous réserve des procédures en cours ou à venir)**

D1

AS SAINT JUNIEN (1)

D2

ES NIEUL SAINT GENCE (1)

D3

FC LIMOGES ALOUETTE RG (1)

D4

FC CHAILLAC/SAILLAT (1)

D5

CS FEYTIAT (5)

SAISON 2025-2026

- Date limite engagement championnat et coupes (D1 à D4) : **le 4 juillet 2025.**
- Date limite d'engagement D5 championnat et coupes : **le 1er Août 2025.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Engagements sur Footclubs :

Les clubs devront faire part de leurs desideratas (lieu, jour, horaire, jumelage, alternance, souhait de poule) lors de leurs inscriptions.

DECISION D'APPEL PÔLE JURIDIQUE

Départemental 2 :

Repêchage d'une équipe sportivement rétrogradée en séniors à la suite de la rétrogradation statutaire de l'équipe de l'ES BEAUBREUIL 2.

Suite à l'appel du club de US ORADOUR SUR GLANE d'une décision de la Commission Départementale des Compétitions Séniors rendue le 27/05/25 et publiée le 28/05/25, qui repêche l'équipe de US ST LEONARD DE NOBLAT 2 en séniors Départemental 2 au titre de l'équipe la mieux classée parmi celles sportivement rétrogradées,

la commission d'appel dans son procès-verbal n° 9 (parution sur Footclubs le 16/06/2025) annule la décision de la Commission Départementale des Compétitions Séniors et enjoint à cette dernière de procéder, sous réserve des procédures en cours et à venir, au repêchage en Départemental 2 de l'équipe de l'US ORADOUR SUR GLANE 1 à la place de l'équipe de US ST LEONARD DE NOBLAT 2.

Le Président

Marc GIRAUD

Le Secrétaire de séance

Stéphane PEDENON

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président